

Pacte civil de solidarité



Contenu

Le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

Où s'adresser ?

La déclaration d'un Pacte Civil de Solidarité se fait à la Mairie où les personnes fixent leur résidence commune.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rapprocher de la Mairie de votre domicile ou auprès d'un notaire.

Modalités :

- Les personnes qui souhaitent conclure un Pacs doivent être majeures.
- Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France.
- En revanche, lorsque le Pacs est conclu à l'étranger (à l'ambassade ou au consulat) l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.
- Les majeurs protégés peuvent conclure un Pacs sous certaines conditions.
- Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble.
- Le dépôt du dossier de Pacs se fait uniquement sur rendez-vous.

Restez connecté(e)

Infos pratiques

Pièces à fournir :

- Actes de naissance moins de 3 mois pour les français et moins de 6 mois pour les étrangers ;
- Copie Recto/verso des pièces d'identité (CNI, passeport, Titre de séjour,...) ;
- Attestation sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance (CERFA n°15725*02 ou sur papier libre)

Attention, un document par personne ;

- Attestation sur l'honneur de résidence commune (CERFA n°15725*02 ou sur papier libre)
Attention, un document par personne et si les personnes ont un domicile séparé on ne peut pas les pacser ;

- Convention de PACS avec le choix du régime (en indivision ou en séparation de biens), un modèle est disponible sur le site du service public ou possibilité d'utiliser le formulaire CERFA n°15726*02. La convention doit être rédigée en Français et comporter la signature des 2 partenaires. Une seule convention pour les 2 partenaires doit être rédigée.

Liens utiles

[Plus d'informations concernant le PACS sur Service-Public](#)